Image not found or type unknown

Montant d'une prest compen. suite à divorce apres remariage

Par **lukiluke**, le **02/02/2014** à **07:24**

J'aimerais connaitre approximativement le montant d'une prestation compensatoire mensuelle si je devais divorcer.
Elements:
j'ai 74 ans,remarié depuis 2004.Ma conjointe a 53ans.
J'ai 3200€ de revenus mensuels et ma femme env 600€
pas d'enfant à charge
J'ai divorcé d'un 1er mariage en 2004 et je donnne à mon ex epouse 900€ mensuels (n'a jamais travaillé et garde ma fille handicapée âgée de 46ans).Nous avons vécu 35 ans ensemble.
A la vue de ces éléments à quoi pourrait-elle prétendre?
Je vous en remercie par avance.

Par **domat**, le **02/02/2014** à **11:00**

bjr,
une prestation compensatoire est censée compenser la baisse du niveau de vie d'un époux suite au divorce.
elle est fixée par le juge en fonction des besoins de l'époux et des possibilités de l'autre.
d'autres paramètres indiqués par l'article 271 du code civil sont également pris en compte.
mais il est impossible d'anticiper la décision du juge en la matière.
vous pouvez trouver des sites qui donnent des méthodes pour ce genre d'évaluation.
cdt

Par **pseudozut**, le **02/02/2014** à **19:20**

bonsoir,

vous devrez une pension alimentaire pour la prise en charge de votre fille handicapée

bonne soirée

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés